

**Commune de Nointel**  
*Commission  
de la Communication*

# COMMUNE DE NOINTEL



## BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2010

# Sommaire

Actions du Conseil Municipal du 1 <sup>er</sup> semestre	page 1
Le budget de NOINTEL pour 2010	page 2
Repas des anciens	page 3
Cérémonie du 08 mai	page 4
Brocante	page 5
Commission Jeunesse et Sports	page 6
Ecole Jean II de Turmenyes	page 7
Les Amis de la Bibliothèque de Nointel	page 8
Ânes et Nature	page 9
Le Comité des Fêtes et Loisirs	page 10
A.D.P.N.	page 11
Une inauguration dans le vent	page 12 – 13
L'Actualité du Ru de Presles	page 14 - 15
Quelques astuces pour un jardin biologique	page 16 - 17
Eco emballages et Sictomia	page 18 - 19
Le Conseil Général du Val d'Oise	page 20 – 21 - 22
Le Conciliateur de Justice	page 23 – 24
La maison de la justice	page 25 – 26
Coordonnées utiles	page 27
Numéros d'urgence	page 28
Etat civil	page 29
Calendrier des manifestations	page 30

**Le Bulletin municipal a été préparé par la Commission Communication :**

Martine LEGRAND, Rapporteur

Sid AMIRI, Alain CHERRIER, Christine de CLERCQ, Bruno DOULSAN, Emmanuel HENRIET, Jean-Luc MAUDUIT, Renée RYCHY, Sandrine VIELRECOBRE

Photo de la couverture prise par Madame Laurence TANGE

# Actions du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> semestre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni 2 fois, et a voté les points importants suivants :

En séance du 8 avril 2010 :

- Compte administratif et compte de gestion du budget d'Assainissement 2009 : il en ressort un excédent de 9 637,97€
- Compte administratif et compte de gestion du budget de la Commune 2009 : il en ressort un excédent d'investissement de 125 075,64€ et un excédent de fonctionnement de 285 034,51€
- Budget primitif d'Assainissement 2010
- Budget primitif de la Commune 2010
- Adoption des taux d'imposition, en augmentation par rapport à ceux de l'année 2009 (taxe d'habitation : 14,10% ; foncier bâti : 13,52% ; foncier non bâti : 75,80% ; taxe professionnelle : 21,55%)
- Affectation des résultats 2009 : l'excédent d'investissement de 125 075,64€ est affecté en totalité en investissement 2010 ; l'excédent de fonctionnement est affecté pour 110 254,88€ en section d'investissement et pour 174 779,63€ en section de fonctionnement
- Indemnité au comptable du Trésor
- Demande de subventions après de l'Etat et au titre de la réserve parlementaire
- Délégations au deuxième adjoint
- Désignation de Madame STENGER Marie-Josée en tant que délégué auprès de la Défense, en remplacement de Madame FORCADE Lila, démissionnaire.
- Adhésion de la commune de GOUZANGREZ au Syndicat de la fourrière animale du Val d'Oise

En séance du 8 juin 2010 :

- Recours à l'emprunt pour le financement des investissements 2010
- Augmentation des tarifs de l'étude et de la garderie qui étaient restés inchangés depuis 2001 (étude : 2€ ; garderie matin : 2€ ; garderie soir : 3,50€ ; garderie matin et soir : 4,80€)
- Révision des tarifs pour la cantine scolaire en 9 tranches à partir du quotient familial, soit :
  - 1<sup>ère</sup> tranche, jusqu'à 200€ : 3,15€
  - 2<sup>ème</sup> tranche, de 201 à 300€ : 3,50€
  - 3<sup>ème</sup> tranche, de 301 à 450€ : 3,85€
  - 4<sup>ème</sup> tranche, de 451 à 600€ : 4,20€
  - 5<sup>ème</sup> tranche, de 601 à 750€ : 4,55€
  - 6<sup>ème</sup> tranche, de 751 à 900€ : 4,90€
  - 7<sup>ème</sup> tranche, de 901 à 1200€ : 5,25€
  - 8<sup>ème</sup> tranche, de 1201 à 1500€ : 5,60€
  - 9<sup>ème</sup> tranche, plus de 1501€ : 5,95€

En séance du 8 avril, il a été annoncé la démission de Madame Lila FORCADE, conseillère municipale.

Martine LEGRAND

## Le budget de NOINTEL pour 2010

↳ 731 087,63 € pour faire fonctionner la commune

↳ 575 662,74 € pour investir

### Toutes les dépenses de fonctionnement :

Eau, assainissement, électricité, énergie, combustible, carburant : 36 000€

Achats de divers matériels et équipements : 35 000€

Fournitures pour les voiries et charges d'entretien : 45 000€

Charges pour entretien des bâtiments : 24 000€

Charges à caractère administratif (matériels, frais d'affranchissement, téléphone...) : 9 000€

Entretien des matériels roulants, des équipements et maintenance : 13 500€

Primes d'Assurance, versements divers (formation, régisseur, honoraires et autres) : 102 500€

Annonces et publications : 3 500€

Fêtes, cérémonies et réceptions : 22 000€

Taxes foncières : 1 000€

Intérêts sur emprunts : 3 188€

Charges de personnels salaires, indemnités, cotisations patronales et charges diverse : 302 300€

Indemnités et cotisations obligatoires pour les élus : 28 000€

Service d'incendie : 12 512€

Diverses contributions obligatoires : 6 200€

Subvention au CCAS : 4 500€

Subvention aux organismes publics : 32 826€

Subventions aux associations et autres organismes : 2 660€

Bourses : 100 €

Charges repas cantine scolaire : 30 000€

Fournitures scolaires : 5 500€

Frais transports scolaires et collectifs : 11 800€

### Toutes les dépenses d'investissement :

Achat de terrain : 115 186€ (dépenses non réalisées en 2009)

Installations, matériels et outillages de voirie : 7 000€

Achat de matériels et outillages divers : 4 000€

Construction : 402 190€

Travaux et réalisations d'installations : 22 653€

Dépenses financières (emprunts) : 10 653€

Achat véhicule : 13 981€

Martine LEGRAND

## Le Repas des anciens

Comme chaque année, le 30 janvier, nous nous sommes retrouvés devant un délicieux repas. Il a été animé par une chorale constituée de chanteurs amateurs les « Apapeur »

Nous les retrouverons en janvier prochain avec un nouveau répertoire.



Nous remercions tous les membres présents du C.C.A.S. qui contribuent à l'organisation de ce repas.

Renée RICHY

## Cérémonie du 8 Mai

Le Maire, Monsieur Jean-Luc Mauduit a lu un discours d'Hubert Falco, Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants.

La cérémonie s'est achevée au cimetière pour rendre un hommage aux morts de cette terrible guerre. L'Harmonie municipale de Beaumont-sur-Oise accompagnait cette cérémonie du souvenir.

Il est dommage de constater que cette cérémonie ne rassemble pas davantage de public.



# La Brocante

On y chine, on y flâne et souvent on y fait de bonnes affaires !!!!! La brocante organisée par la Commission Communale des Fêtes de Nointel a rassemblé encore cette année beaucoup de monde.



A l'année prochaine.

Bruno DOULSAN



## Commission Jeunesse et Sports

Le 26 avril dernier, la commission Jeunesse et Sports a proposé aux jeunes de Nointel de participer à une sortie Bowling à Saint-Maximin.

La journée a plutôt mal commencé puisque que le car qui devait venir à 11 h s'est trompé de Nointel et est allé à Nointel dans l'oise. Il a donc eu une heure de retard. Nos chères têtes blondes avaient trop faim pour attendre de manger à Saint-Maximin. Nous avons donc fait une halte au Macdonald de L'isle-adam qui a eu la gentillesse de nous accueillir.

C'est vrai que voir débarquer une vingtaine de personnes d'un coup leur a fait un peu peur mais ils ont géré comme des chefs : commande et service rapide !!!

Le ventre plein, nos jeunes sont enfin arrivés à destination et ont pu jouer pendant deux heures environ au bowling et autres jeux.

Une collation leur a été offerte avant de remonter dans le car qui nous avait attendu (certainement pour ne pas se perdre une seconde fois !!!!! je plaisante !!!).

Les enfants ont été adorables, vraiment une petite journée sympathique !!! à refaire !!!

Nous tenons à remercier Astrid, Sandrine et Messieurs Siwiorek et Plassman pour avoir bien voulu accompagner notre petite troupe ....

Une ou deux sorties sont prévues pendant l'été. Nous vous tiendrons au courant. En attendant, passez de bonnes vacances et à bientôt.. .

La Commission Jeunesse et Sports





**école Jean II de Turmenyes**  
avenue de Paris  
95 590 NOINTEL  
01.30.34.06.91  
01.34.70.37.70  
ecole-nointel@wanadoo.fr



L'année scolaire 2009/2010 arrivera bientôt à son terme.

Une nouvelle fois, il nous a semblé très important de rythmer l'année scolaire avec des temps de rencontres privilégiées et festives avec les familles, tels que :

- le Marché de Noël  
le Carnaval... avec le grand CIRQUE des enfants de
- Nointel

Merci à tout ceux qui nous ont rejoints  
et accompagnés lors de ces manifestations afin d'apprécier  
le travail et l'investissement de nos élèves !



#### Il reste à venir ...

- La Comédie Musicale ABBAcadabra qui sera interprétée devant les familles le Lundi 21 juin & Mardi 22 juin 2010, 20h à la salle des fêtes.
- La Kermesse accompagnée d'une opération « CRÊPERIE de NOINTEL » (organisée par l'A.P.E.N) qui se tiendra le Vendredi 18 juin 2010, de 18h à 21h dans la cour de l'école.

- Les classes de GS°/CP et de CM1/CM2 partiront en classe transplantée à Gouville sur Mer (Manche) du lundi 28 juin au vendredi 2 juillet 2010 ... au programme, découverte du milieu marin pour les plus jeunes et activités sportives (Voile et Char à voile) pour les élèves de Cours Moyens. Une journée découverte de l'île de Tatihou, sa forteresse Vauban et son musée maritime est également au programme



L'île de TATIHOU

Lors du dernier Conseil d'Ecole (*samedi 22 mai 2010*) l'équipe municipale nous a présenté le projet « CANTINE » (*construction d'un nouveau bâtiment contenant cuisine, cantine, garderie, salle de motricité & rangements*) qui devrait voir le jour début 2012 ... nous avons hâte que les subventions attendues soient officiellement allouées de manière à voir démarrer ce grand chantier !

Il est pour nous très important que les enfants scolarisés à Nointel puissent bénéficier d'une salle de motricité digne de ce nom, de bonnes conditions d'accueil pour les repas du midi ainsi que pour les temps périscolaires (garderie), ainsi que de locaux de rangements améliorant les conditions de travail des adultes encadrants.

Avec un peu d'avance ... bonnes vacances d'été !

Pour l'équipe enseignante,  
Laurence Lafontaine

## Les amis de la bibliothèque de Nointel

Voici le temps des vacances qui rime avec soleil, farniente, activités sportives et lecture !! Nous en profitons pour vous présenter les nouveautés de la bibliothèque que vous pourrez venir emprunter avant de partir !!

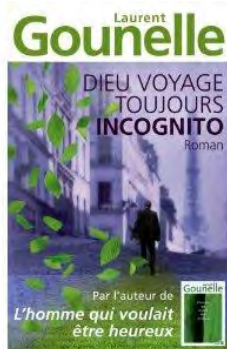
Nous vous rappelons que si un livre n'est pas dans nos rayons, nous pouvons vous le réserver auprès de la bibliothèque départementale. Cette dernière aide les petites bibliothèques en leur prêtant des livres une fois par trimestre. Elle propose également des services de réservation qui consiste à nous amener des livres commandés par des adhérents et non disponibles chez nous.

Leur dernier passage remonte au 3 juin donc beaucoup de nouveaux livres sur nos étagères !

Après La princesse des glaces, le prédicateur et le tailleur de Pierre, voici une nouvelle histoire de l'inspecteur Patrick Hesdström. :



« La ville de Tanumshecle s'apprête en effet à accueillir une émission de télé-réalité et ses participants avides de célébrité, aussi tout le commissariat est mobilisé pour éviter les débordements de ces jeunes incontrôlables. Hanna Kruse, la nouvelle recrue, ne sera pas de trop. D'autant qu'une femme vient d'être retrouvée morte au volant de sa voiture, avec une alcoolémie hors du commun. La scène du carnage rappelle à Patrik un accident similaire intervenu des années auparavant. Tragique redite d'un fait divers banal ou macabre mise en scène ? Dans ce quatrième volet des aventures d'Erica Falck, Camilla Läckberg tisse avec brio l'écheveau d'une intrigue palpitante. Cueilli par un dénouement saisissant, le lecteur en redemande. »



« Imaginez. Un homme vous sauve la vie, en échange de votre engagement de faire tout ce qu'il vous demande... pour votre bien. Le dos au mur, vous acceptez et vous vous retrouvez embarqué dans une incroyable situation où tout semble vous échapper. Vous n'êtes plus le maître de votre vie et pourtant... à bien des égards, elle est plus excitante qu'auparavant !

Mais peu à peu, le doute s'installe en vous... »

Auteur de romans psychologiques, le premier roman de Laurent Gounelle, L'Homme qui voulait être heureux, est devenu un best-seller international.



Voici un nouveau volet de la saga Twilight, roman à partir de 12 ans.

Ce nouveau roman raconte l'histoire de Bree Tanner, une vampire de 15 ans transformée par Victoria (l'une des ennemies des Cullen, la famille d'Edward) en même temps qu'une vingtaine d'autres adolescents, pour former une armée de vampires qui combattrait les Cullen. Le roman se focalisera sur les trois mois qui se déroulent entre sa transformation en vampire et le combat final à la fin d'Hésitation à l'issue duquel elle meurt, tuée par les Volturi.

D'autres titres vont être prochainement disponibles.

Maintenant, nous aimerions savoir si certains d'entre vous seraient intéressés pour que nous aménagions une tranche horaire afin de vous faire la lecture autour d'un café ou d'un thé et si oui, quel horaire vous conviendrait le mieux. Pour ce faire, vous pouvez téléphoner au 06.26.68.76.15. En attendant de vous voir à la bibliothèque, nous vous souhaitons de bonnes vacances. Reposez-vous bien, amusez-vous et bonne lecture !! À bientôt....

L'équipe de la bibliothèque



## ÂNES ET NATURE

Entre les sorties en partenariat avec l'enseigne « Nature et Découvertes », les anniversaires, l'accueil de personnes en difficulté, nos petits ânes ne s'ennuient pas !!!

Chocolat, le plus grand, a appris son métier tranquillement et maintenant, il est le préféré des enfants !! Forcément, lui, il a droit à une selle cow-boy !!! Enfin, tout simplement car nous n'avons pas encore acheté de bât pour lui !

Quant à Bouba, il vit sa petite vie tranquille car Môman n'a pas le cœur à lui mettre quelque chose sur le dos vu son gabarit mais il va bien falloir l'habituer !! nous ne sommes pas crédibles au vu des personnes qui sont déjà venues l'an passé et à qui nous avons dit que Bouba serait éduqué hiver 2009 !!

Pour cet été, nous allons mettre en place des sorties de 2h (de 10h à 12h ou de 14h à 16h) pour les enfants. Ils pourront faire connaissance avec nos longues oreilles, les panser (enfin, les brosser), et partir en balade sur le dos. Cette activité s'adresse aux enfants à partir de 6 ans sur réservation.

Nous demandons un minimum de quatre participants pas session.

Vous trouverez les détails sur notre site [www.anes-nature.com](http://www.anes-nature.com)!!! Nous avons enrichi notre site avec la rubrique « adoption » qui nous tient à cœur. Nous soutenons l'association « des chevaux et des ailes » qui se bat chaque jour pour sauver chevaux, poneys, ânes et tout animal en détresse.

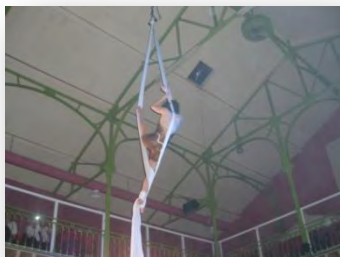
Nous avons également rencontré un jeune homme talentueux qui a dessiné cet âne tout en randonnée avec nous. Il vend ses œuvres et vous trouverez le lien sur notre site.



Nous vous souhaitons bonnes vacances !!

Profitez-en bien !!!!

Christophe Van Roekeghem



Sortie cabaret 4/02/2010

La saison se termine et chacun peut prétendre à des congés bien mérités

## Le Comité des Fêtes et Loisirs

Vous souhaite de bonnes vacances et vous donne la recette Gainsbourg version remasterisée.

## Sea, Sun.....and Sans Soucis

Soucieux de réunir les Nointellois lors de nos manifestations, il est important pour nous, de connaître vos attentes afin de vous apporter satisfaction lors des prochaines saisons. Nous vous invitons à déposer vos suggestions en mairie et c'est le cerveau bien reposé que nous étudierons vos propositions à la rentrée.

Réveillon  
St Sylvestre  
2009





Bonjour à tous !

Dernières nouvelles de notre association :

- **Départ de Nanou MEYNARD, notre Trésorière**, en avril dernier :

Lors de notre assemblée générale de janvier, après avoir reçu sa démission, nous lui avons adressé au nom de tous les membres de l'ADPN, nos sincères et chaleureux remerciements pour la richesse qu'elle a apportée au sein de l'association dont elle est co-fondatrice, pour toutes les actions et toutes les idées dont elle a sans compter fait bénéficier l'ADPN, et plus généralement pour la Commune de Nointel dont elle a été une active Conseillère Municipale.

Quelques exemples de son infatigable dynamisme dont Nointel gardera l'empreinte : création et développement de la bibliothèque municipale, organisation et animation d'interventions dans les classes de l'école, organisation de sorties, de concours artistiques à thèmes pour les enfants, création du blason de Nointel, écriture du livre « **N comme Nointel** », riche et précise source documentaire sur l'histoire de notre beau village...

Avec notre reconnaissance, tous nos vœux l'accompagnent, ainsi que Denis son époux, pour leur nouvelle installation près d'Orléans.

- **Sortie culturelle et artistique à Giverny** le 17 mai : visite des jardins de la maison du peintre MONET, à cette époque magnifiquement fleuris. Cette très intéressante visite peut être réorganisée aisément à différentes périodes de l'année, permettant ainsi de profiter des différents tableaux admirables que nous offrent les massifs de fleurs et leurs perspectives.

- **Inauguration du panneau d'information ADPN**, le 22 mai au carrefour de la Gare.

Notre projet a enfin abouti, après beaucoup de travail concerté et l'aide inestimable de Bruno Ancellet qui a gracieusement conçu le dessin du plan, renseigné et imagé pour une localisation précise des rues, sentiers et points remarquables du village. Le montage et la pose du panneau ont été réalisés par d'autres fidèles bénévoles, Jean-Pierre DUMONTIER, Roger LEPIED et Daniel DEBOUT. Le panneau, une création PIC & BOIS, est constitué d'une structure en pin traité, d'un petit toit en bardage abritant en façade le plan en inclusion et à l'arrière une vitrine où seront affichées des informations relatives à notre association et au patrimoine naturel, historique et culturel de notre région.

C'est avec la complicité d'un soleil bienveillant que l'inauguration s'est déroulée en présence de Martine LEGRAND, Maire-Adjointe, à laquelle notre Présidente a remis officiellement une copie du plan de Nointel. Tout le monde s'est retrouvé autour d'un sympathique apéritif festif, où les rafales taquines d'un vent printanier ont également été de la partie !

- **Bienvenue à notre nouvelle Trésorière, Arlette BOSCH**, élue à l'unanimité lors de l'AG de janvier.

A noter :

- Permanence ADPN à la Mairie, chaque deuxième samedi du mois, entre 11h et midi.

Le Bureau

## Une inauguration dans le vent

Si vous allez à pied du village à la gare, en empruntant la voie qui vous est dédiée, vous avez du remarquer un changement.

En effet, à l'entrée du sentier piéton, au voisinage du passage à niveau, un panneau d'informations sur Nointel a été installé. D'un côté, on peut voir un plan du village renseigné et imagé. De l'autre, un condensé de la riche histoire de Nointel. Ce panneau est aussi visible depuis la route.

Bon, me direz-vous, les rues je les connais, il n'y en a pas tant ici. Mais pensez aux nombreux randonneurs à pied qui débarquent à la gare et se dirigent vers la forêt. Afin de s'aérer les poumons intoxiqués par l'air pollué des grandes cités voisines. Et qui le soir prennent à nouveau le train à Nointel ou dans une autre gare.

Si vous regardez bien ce plan, vous y verrez les sentiers de randonnée, à leur départ de la gare. Ce qui peut être utile à ceux qui débarquent ici pour la première fois. Et pour l'automobiliste que vient dans notre commune sans la connaître, voir le plan avec les noms des rues et chaque maison matérialisée est appréciable. Il pourra s'orienter à partir du célèbre point rouge « Vous êtes ici ». Tout le monde n'a pas un GPS.

L'installation de ce sympathique panneau a été effectuée le samedi 22 mai par des membres de l'ADPN ( Association pour la défense du patrimoine de Nointel) du personnel communal et des bénévoles. Elle a été immédiatement suivie de son inauguration, sous la houlette de la présidente de cette association, Madame Stenger.

Une parenthèse ici. Je connais dans le sud de notre beau pays, une ville d'environ 50 000 âmes. Une maison de la justice a été mise en service voilà trois ans. Bâtiment aux lignes futuriste, la totale : cour d'appel, d'assises, tribunal correctionnel. Me croirez-vous ? Il y a un an, la très médiatrice ministre de la justice d'alors l'a inauguré. Oui, deux ans plus tard. Tout ça pour être sur la photo.

A Nointel, village rural qui ne s'endort pas, cela ne se passe pas ainsi. Aussitôt installé, aussitôt inauguré. Pour que la fête soit réussie, il faut du beau temps. Il a été radieux. Avec une douce chaleur, tempérée par instants par un zéphyr malicieux.

Un pot de l'amitié a permis de clôturer cette inauguration comme il se doit. Toujours devant le panneau émerveillé de voir tant de monde s'intéresser à lui sitôt apparu. Le vent coquin d'une rafale soudaine s'invite à sa manière, faisant voler les objets légers, gobelets vides, serviettes en papier.

La pose de ce panneau est un exemple parmi bien d'autres des activités de l'ADPN, au nombre des quelles on compte le traditionnel nettoyage de printemps. Puis des sorties toutes plus intéressantes les unes que les autres. Aux thèmes divers : par exemple la visite du musée de la mine dans le Nord. Les impressionnistes à Giverny. Prochainement, un musée de la faïence, je crois.

Oui, l'ADPN est une association qui bouge, qu'il y ait ou non du vent.

Bernard DECAEN



## L'actualité du Ru de Presles

Le contrat de bassin que le syndicat de la Vallée du Ru de PRESLES a signé en juin 2004 avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, avait prévu deux phases.

- une phase d'étude portant sur la qualité de l'eau du Ru de PRESLES et sur la maîtrise des eaux de ruissellement en amont de PRESLES.
- une phase plus concrète se rapportant, d'une part, à la mise en place d'un programme pluriannuel d'entretien du lit de la rivière et, d'autre part, à la réalisation de travaux de restauration de ce Ru.

La première phase est maintenant terminée et des conclusions de cette étude avec ses objectifs ont été transmises à la Police de l'Eau, dans le cadre d'une déclaration d'Intérêt Général. Celle-ci a marqué un accord. Une réunion publique va être organisée à PRESLES dans les semaines à venir visant à informer les riverains du Ru des travaux d'entretien et de renaturation.

Le programme pluriannuel d'entretien du Ru est en place et assuré par notre garde rivière, Monsieur FOUQUET, sous la supervision de Monsieur MEAUTEAU, Conseiller Technique du syndicat, la maîtrise d'œuvre étant prise en charge par le Cabinet BE Environnement MOULIN DE LUCY.

Ce programme recommande que le garde rivière ne se déplace plus dans le lit de la rivière mais procède à sa surveillance, au faucardage, au fauchage et au débroussaillage de la végétation sur les bords de la berge, du côté du lit du Ru.

Ces opérations ayant pour but de favoriser les écoulements et de limiter les érosions de berge, encore faut-il que les riverains ou certains « ados » bien mal inspirés ne jettent pas dans le Ru toutes sortes d'embûches (branches, troncs d'arbre, coupe de gazon, huile de vidange). En plus de la pollution, les déchets entravent gravement l'écoulement de la rivière et risquent de provoquer des inondations dans certain secteur.

**Les photos que nous publions avec cet article démontrent ces actions d'incivisme que nous ne voulons plus voir et qui seront à l'avenir sanctionnées avec l'intervention de la Police de l'Eau.**



Nous avons par ailleurs prévu deux opérations importantes qui seront réalisées dans le courant de l'année 2010 :

- 1) La renaturation de l'ancien lit mineur du Ru de Presles en aval du Moulin de Béhu. L'objectif de cette opération est de limiter les apports importants de sable sur l'aval du Ru de PRESLES en intervenant sur l'incision du lit mineur qui génère cet excès de sédiments. L'aménagement consiste à dériver les eaux du Ru de son lit actuel vers son ancien lit et de creuser ce talweg.
- 2) La récupération des sources provenant de la butte de la forêt de Carnelle dans le Moulin Neuf en les canalisant de sorte à ce qu'elles traversent la digue en un seul point. Avec l'apport supplémentaire d'eau dans le marais, les espèces qui risquaient de disparaître en raison du début de l'assèchement de ce marais devraient mieux se porter : les espèces végétales d'une part et les espèces animales présentes à cet endroit, d'autre part. je précise que ces opérations sont financées par le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80 % de leur montant.



Pierre BEMELS  
Président du Syndicat de la Vallée du Ru de  
Presles

**Membres du Syndicat du Ru**  
Florence VAN ROEGHEM  
Alain CHERRIER  
Marie-José STENGER  
Martine LEGRAND

# Quelques astuces pour un jardin biologique



## ■ Sous l'influence de la lune



Pendant des siècles, les hommes ont travaillé la terre en tenant compte du rythme lunaire. Les tenants de la biodynamie ont repris à leur compte une partie de leurs observations.

La vitalité et la résistance des plantes seraient plus fortes en lune croissante et diminueraient avec la lumière de l'astre. La course montante de la lune s'accompagnerait d'une montée de sève, le temps de récolter les fruits.

En lune descendante, l'activité des végétaux se concentrerait dans les racines : ce serait le bon moment pour planter, repiquer, tailler, travailler et fertiliser le sol.

Lorsque la lune est proche de la terre (périgée), elle perturberait les cultures. Il est alors préférable de repousser les semis, repiquages ou greffes de quelques jours.



## ■ La rotation des cultures



L'alternance des cultures d'une année sur l'autre sur un même carré prévient l'apparition des maladies et des parasites indésirables et satisfait les exigences des plantes.

L'alternance de plantes à racines superficielles et de plantes à racines profondes améliore la structure du sol.

Le pois, le haricot, la fève et la lentille enrichissent le sol en azote.

La culture de la pomme de terre est nettoyante car en travaillant le sol on supprime les adventices.

Il faut éviter de semer à la même place deux années de suite des plantes appartenant à la même famille ou développant les mêmes organes (racine, feuille, fleur ou fruit).

Elles attirent les insectes pollinisateurs et peuvent même participer au cycle de rotation des cultures.

La présence du dahlia est une aubaine pour des légumes comme la courgette, l'aubergine ou le poivron.

Le lin, planté à proximité des rangs de pomme de terre fait diversion en éloignant le doryphore, à l'instar de raifort.

Les capucines jouent un rôle d'aimant : les pucerons s'agglutinent sur leurs tiges et certaines chenilles raffolent de leurs feuilles.



## ■ Les fleurs du potager



Les associations bénéfiques ne se limitent pas aux seuls légumes. Les fleurs peuvent aussi jouer ce rôle se révéler de précieuses auxiliaires

Elles attirent les insectes pollinisateurs et peuvent même participer au cycle de rotation des cultures.

La présence du dahlia est une aubaine pour des légumes comme la courgette, l'aubergine ou le poivron.

Le lin, planté à proximité des rangs de pomme de terre fait diversion en éloignant le doryphore, à l'instar de raifort. Les capucines jouent un rôle d'aimant : les pucerons s'agglutinent sur leurs tiges et certaines chenilles raffolent de leurs feuilles. Elles attirent les insectes pollinisateurs et peuvent même participer au cycle de rotation des cultures. La présence du dahlia est une aubaine pour des légumes comme la courgette, l'aubergine ou le poivron. Le lin, planté à proximité des rangs de pomme de terre fait diversion en éloignant le doryphore, à l'instar de raifort. Les capucines jouent un rôle d'aimant : les pucerons s'agglutinent sur leurs tiges et certaines chenilles raffolent de leurs feuilles.



### ■ L'arrosage



L'eau est vitale dans un jardin. Mais celle du robinet est de plus en plus chlorée et chère. En recueillant l'eau de pluie, le jardinier fait des économies.

L'emploi de tuyaux microporeux ou d'un goutte-à-goutte est un des moyens les plus efficaces.

Au printemps, l'arrosage s'effectue de préférence le matin, la terre et les plantes se réchauffant dans la journée. En juin, juillet, août, arrosez le soir pour limiter les pertes par évaporation.

L'eau d'arrosage doit être à température ambiante. Une eau trop froide ralentit la végétation.

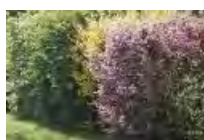


### ■ Les Purins de croissance



De nombreuses plantes, au premier rang desquelles l'ortie et la consoude, préparées sous forme de purin, sont d'excellents fertilisants. Ils favorisent la croissance des végétaux et leur bonne santé.

Le purin est une préparation qui s'obtient par macération plus ou moins longues des plantes. L'emploi de l'eau de pluie à celui du robinet et le temps de fermentation est généralement d'une dizaine de jours. L'ortie est la plante à tout faire du jardin biologique. Elle stimule par simple présence la croissance des plantes qui sont autour d'elles. Evitez les récipients en métal pour la fabrication du purin.



### ■ Des haies anti thuyas.



En plus de son intérêt écologique et visuel, une haie libre a l'immense avantage de ne pas avoir besoin d'être taillée. Les haies associées mêlent plusieurs espèces végétales. D'une graine résistance aux maladies, elles se garnissent aussi plus vite.

La haie fait office de coupe-vent et forme un écran contre les pollutions sonores ou visuelles. Une haie gourmande, composée de mûrier noir, de noisetier, de néflier, de sureau, de cassissier ou de groseilliers a encore plus d'atouts...

Une haie placée sur la limite de deux propriétés est considérée par la loi comme mitoyenne.

D'autres conseils vous seront donnés dans le prochain bulletin.

Renée RICHY

Cet article a été rédigé avec l'aide des fiches pratiques du jardin bio

# Eco-emballages et SICTOMIA

Les évolutions démographiques et les progrès technologiques influencent le mode de vie des Français et engendrent des habitudes de consommation différentes et une progression très nette des déchets ménagers.

Une démographie qui fait boom

45,7 millions d'habitants en 1960, près de 63 millions en 2006... Sur la lancée du baby-boom et grâce à l'allongement de l'espérance de vie, la population de la France bondit et le profil des familles évolue considérablement. En 2005, la France compte 25,6 millions de ménages, soit 10 millions de plus qu'en 1960 ! Mais la taille des ménages diminue et passe de 3,2 membres en moyenne en 1960 à 2,3 en 2005 sous l'explosion de la monoparentalité et du célibat.

Les industriels de l'agro-alimentaire s'adaptent et proposent des produits conditionnés différemment : sachets individuels, boîtes de mini-dosettes, café en stick, bouteilles de lait de 50 cl et autres demi-portions garnissent les linéaires des supermarchés.

Le règne des produits en libre service



Aujourd'hui, 80% des foyers possèdent une ou plusieurs voitures. Le petit épiciers de quartier est délaissé au profit des grandes surfaces. Après l'ère du lait, du beurre, des œufs ou du vin vendus en vrac par le commerçant, voici celles des produits pré-calibrés, pré-pesés et pré-emballés. Aujourd'hui, 72% des produits de consommation courante se vendent ainsi en libre service.

La modernisation rapide de la France, à partir des années 1960, connaît un corollaire moins plaisant : l'augmentation continue de la production de ses déchets ménagers. Entre 1960 et 2003, le tonnage des ordures ménagères a doublé : 868 millions de tonnes de déchets sont produits en France en 2008 dont 31 millions de tonnes issus des ménages, pour atteindre près de 391 kg par an et par habitant. La production d'ordures ménagères a doublé en quarante ans !

Pourtant, depuis 1997 le tonnage des emballages ménagers n'a cessé de baisser et a même décliné en volume ces dernières années, représentant seulement 21,5% du volume des déchets ménagers en 2005.

Entre 2003 et 2006, **et pour la première fois, le nombre d'emballages ménagers a diminué de près d'un demi-milliard d'unités.**

63 % des emballages sont « valorisés » à l'heure actuelle en France, contre 23 % en 1992. Le gouvernement s'est engagé à améliorer encore le taux de recyclage des emballages en le faisant passer à 75 % d'ici 2012, tout en réduisant sur cinq ans la production de déchets ménagers par habitant de 7 %.

Economiser l'énergie



En 2004, plus de 93 % de la consommation européenne d'énergie reposait sur des ressources non renouvelables : pétrole, charbon... (source : Agence européenne pour l'environnement). Beaucoup de produits exigent beaucoup plus d'énergie lors d'une première production que pour une production issue du recyclage. Chaque geste de tri a donc une conséquence directe sur les économies d'énergie.

Préserver les ressources naturelles

L'aluminium est obtenu à partir de bauxite, l'acier à partir de coke et de minerai de fer, le plastique PET est fabriqué avec du pétrole, le verre avec du sable, le papier-carton avec du bois d'éclaircie. La fabrication de nos emballages consomme cette énergie et ces matières premières.

**Trier les emballages, c'est également contribuer à éviter le gaspillage de ressources naturelles.**

## Limiter les gaz à effets de serre

L'effet de serre est à l'origine un phénomène naturel : le gaz carbonique et la vapeur d'eau de notre atmosphère retiennent la chaleur sur la surface de la terre. Sans cet effet il ferait -18°C ! Les activités humaines intensifient ce phénomène depuis 2 siècles en émettant des gaz additionnels. Ce surplus artificiel d'effet de serre provoque un réchauffement du climat.

D'où viennent les GES produits par l'homme ?

Le gaz carbonique est surtout dû à la combustion des énergies fossiles pour le bâtiment et le transport (charbon, pétrole, gaz) et à l'industrie de fabrication des matières premières (ciment, acier...).

Le méthane provient de l'élevage des ruminants, de la culture du riz, des décharges d'ordures, des exploitations pétrolières et gazières... Le protoxyde d'azote vient des engrais azotés et de divers procédés chimiques.

Ils sont émis aussi par diverses industries (mousses plastiques, composants d'ordinateurs) ; l'hexafluorure de soufre est un gaz détecteur de fuites, utilisé également pour l'isolation électrique ; les hydrocarbures perfluorés sont entre autres émis lors de la fabrication de l'aluminium.

Les bienfaits du tri et du recyclage sont manifestes.

Des analyses environnementales poussées, menées sous contrôle d'experts, ont pu chiffrer l'impact d'une année de collecte sélective sur l'environnement.

Soutenir l'économie et l'emploi

Outre un intérêt évident pour l'avenir écologique des générations futures, le recyclage a une incidence positive sur l'économie et l'emploi.

En 2006, le chiffre d'affaires réalisé par les professionnels de la récupération, du recyclage et de la valorisation atteint 9,8 milliards d'euros. Il s'élevait à 5,7 milliards d'euros en 2000.

Par rapport au secteur des matières premières, l'économie du recyclage présente aussi l'avantage d'une grande stabilité, tant au niveau des emplois induits que des matières secondaires produites. Les données rassemblées par la FEDEREC, Fédération du Recyclage, de la Récupération et de la Valorisation confirment enfin le rôle indispensable de la récupération pour l'économie nationale puisqu'elle représente environ 40 % des approvisionnements de l'industrie française.

La collecte sélective, le tri et la valorisation matière des emballages créent donc des emplois. De récentes études ont ainsi montré que ces activités génèrent plus d'emplois que la mise en décharge et l'incinération. Fin 2006, 31550 personnes étaient employées dans le secteur de la récupération, du recyclage et de la valorisation, contre 27600 en 1999 (source : FEDEREC).

Le secteur représente 2 400 entreprises, soit 3 300 établissements.

Eco-Emballages participe à cette dynamique en soutenant un plan de recrutement de 3 000 ambassadeurs du tri entre 2006 et 2008. L'ensemble des partenaires mettra à disposition des collectivités territoriales :

- des soutiens financiers exceptionnels, cumul des soutiens des contrats aidés par le Gouvernement avec ceux d'Eco-Emballages,
- des structures de recrutement et d'information (notamment le Service Public de l'Emploi),
- des structures de formation (sociétés agréées avec l'appui notamment de Rudologia)

# Le Conseil général du Val d'Oise

C'est le département le plus jeune de l'Île de France : 29% de sa population a moins de 20 ans. Le département du Val d'Oise compte 185 communes, 125 collèges, 191 structures de petite enfance, un aéroport international, une gare TGV...

Le Val d'Oise compte 39 conseillers généraux représentant au sein de l'assemblée départementale les intérêts de leur canton, les attentes et les souhaits des habitants.

L'assemblée est renouvelable par moitié tous les trois ans. Elle désigne son Président qui prépare et exécute les décisions prises en assemblée, élabore et gère le budget, préside les débats. Didier Arnal préside l'Assemblée départementale depuis mars 2008.

Le Conseil général fonctionne aussi comme une entreprise. Des collaborateurs agissent au quotidien pour le bien-être des Valdoisiens. Ils préparent les dossiers qui seront ensuite présentés par les élus à l'assemblée et mettent en oeuvre les décisions qui y sont prises.

liés aux lois de décentralisation du 2 mars 1982 et du 13 août 2004 qui définissent et organisent le transfert de compétences de l'Etat vers les départements, pour quatre principaux domaines de responsabilités : l'action sociale et sanitaire, l'aménagement de l'espace et l'équipement, l'éducation, la culture et le patrimoine, et le développement économique.

Les compétences transférées au Conseil général depuis la première loi de décentralisation du 2 mars 1982 et du 13 août 2004 comprennent **l'action sociale et sanitaire, l'aménagement de l'espace et l'équipement, l'éducation, la culture et le patrimoine, et le développement économique**. Avec la deuxième étape de la décentralisation du 28 mars 2003 qui transfère aux collectivités territoriales la responsabilité générale de promotion de leurs intérêts locaux, le Conseil général a élargi son champ d'action publique en développant de véritables politiques publiques locales avec des schémas ("**enfance**", "**handicap**", "**développement économique et de l'emploi**"...). Ces schémas dépassent la simple programmation et visent à fixer des orientations stratégiques.

Ainsi, outre ses compétences légales et, pour prendre en compte les préoccupations affirmées de la population, le Conseil général investit trois champs pour lesquels il n'est pas légalement compétent :

- **l'environnement** par la mise en oeuvre de schémas sectoriels (eau, espaces naturels, lutte contre les risques et nuisances, déchets) et de l'agence départementale de l'environnement, promouvant le débat public autour du développement durable et chargé d'une mission pédagogique.
- **la sécurité**, par la signature et la mise en oeuvre d'un accord-cadre (Etat-Département), prévoyant des soutiens à la prévention sociale, une aide logistique aux polices et gendarmeries, un soutien à la réparation et l'aide aux victimes.
- **la jeunesse**, par la mise en place d'outils d'expression spécifiques (journal pour les collégiens), d'activités ciblées (animations scolaires), d'instances de concertation (forum départemental de la jeunesse).

Ces trois exemples auxquels pourrait être ajouté **le développement économique**, montrent la capacité de la collectivité départementale à faire preuve d'innovation, d'originalité dans ses modes d'intervention (contractualisation, création de structures d'organisation et d'animation du partenariat, aides et soutiens logistiques et financiers, dispositifs expérimentaux) associant les autres niveaux de collectivité, dans un souci d'efficacité.

## Approfondissons aujourd'hui le dossier « L'environnement »

Améliorer l'environnement, le cadre de vie, en tirer bénéfice pour le territoire valdoisien et pour l'économie du département... Le Conseil général mène ainsi une politique concertée de développement durable qui repose sur un programme d'actions locales : la préservation des ressources et des milieux naturels, le conseil aux entreprises en matière de management environnemental (respect des normes), la lutte contre les nuisances sonores et la pollution.

Le Val d'Oise, ce sont :

- 2 Parcs Naturels Régionaux : Vexin français et Oise-Pays de France,
- 20 550 hectares de forêts,
- Avec une stratégie de protection, de gestion et de valorisation de ses 23 Espaces Naturels Sensibles.

Poursuivant sa construction d'un éco-département, le Conseil général met en place un dispositif d'aide financière directe aux Valdoisiens dotant leur domicile d'installations utilisant les énergies renouvelables : chauffe-eau solaire, pompe à chaleur air/eau ou géothermique, chaudière automatique à bois.

En Val d'Oise, après l'enveloppe verte en début d'année, le chèque "énergies vertes" fait son apparition. Les installations utilisant des énergies renouvelables, complexes techniquement, sont souvent coûteuses. Il existe déjà des aides financières, notamment de la Région Ile-de-France. Celle que le Conseil général instaure, concerne tant la main d'œuvre que le matériel et s'ajoute aux précédentes.

Le chèque « énergies vertes » sert à financer l'installation de chauffe-eau solaire, système solaire combiné, pompe à chaleur air/eau et pompe à chaleur géothermique, chaudière automatique à bois. Les certifications nécessaires des matériels et des installateurs sont définies.

Les aides financières sont :

- chauffe-eau solaire : 500 €
- système solaire combiné : 800 €
- pompe à chaleur air/eau et pompe à chaleur géothermique : 1 500 €
- chaudière automatique à bois : 1500 €



Les Valdoisiens intéressés et éligibles à l'aide reçoivent du Conseil général un chèque qui sert à régler un installateur (labellisé QUALISOL, QUALIPAC, QUALIBOIS), choisi dans la liste de ceux qui voudront intégrer ce dispositif en signant une convention avec le Conseil général.

Renseignements :  
Direction de l'environnement  
Mission Déchets et Energie  
01 34 25 76 44

## Et quelques mots sur le dossier « Logement »

### Un regroupement de services pour vous offrir des informations, des conseils sur le logement

Le Conseil général du Val d'Oise a décidé de regrouper sur un même lieu les différents organismes oeuvrant en faveur de l'amélioration des logements. Ainsi l'ADIL du Val d'Oise pour l'information, le Pact Arim du Val d'Oise pour l'amélioration de l'habitat et l'espace info-énergie, nouvellement créé, proposent une réponse personnalisée aux demandes des particuliers.

La création de la Maison de l'Habitat répond à l'une des préoccupations essentielles développée par le Conseil général du Val d'Oise : la proximité des services aux usagers.

Les Valdoisiens, les représentants des collectivités locales, les opérateurs et partenaires de la politique du logement peuvent ainsi trouver à la Maison de l'habitat, les informations et conseils indépendants et gratuits en matière de :

- financement de projets,
- amélioration de l'habitat,
- solutions en matière de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées,
- économies d'énergie et développement durable,
- aide à la gestion des biens.

### L'ADIL du Val d'Oise :

L'ADIL du Val d'Oise offre un conseil gratuit au public grâce à la contribution financière de ses membres (principaux acteurs du logement dans le département), et en particulier celle du Conseil général du Val d'Oise.

### **Le Pact Arim du Val d'Oise :**

Le Pact Arim du Val d'Oise cherche avant tout à améliorer les conditions d'habitat de chaque famille, à répondre aux besoins et demandes locales dans le domaine de l'aménagement. Il s'agit ainsi d'une démarche globale visant à mettre en place des projets de développements adaptés à chaque collectivité et chaque particulier.

### **L'Espace info-énergie :**

Dans un souci de maîtrise de l'énergie et du développement durable, le Conseil général a décidé d'offrir aux Valdoisiens un service d'information et de conseils sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables en créant un espace info-énergie au sein de la Maison de l'habitat en collaboration avec le Pact Arim du Val d'Oise.

### **Informations pratiques :**

Maison de l'habitat  
13, boulevard de l'Hautil  
95092 Cergy-Pontoise cedex  
Tél : 01 30 32 97 20  
courriel : [maison-habitat@valdoise.fr](mailto:maison-habitat@valdoise.fr)

### **Vos interlocuteurs à la Maison de l'habitat :**

#### **- ADIL du Val d'Oise :**

Tél : 08 20 16 95 95  
Fax : 01 30 38 38 05

#### **Pact Arim :**

Tél : 01 30 38 07 08  
Fax : 01 30 31 24 93

#### **- Espace info-énergie :**

Tél : 01 30 32 97 21  
Fax : 01 30 38 38 05

#### **Ouverture**

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h  
et sur rendez-vous en dehors de ces horaires

## Monsieur Robert de CLERCQ - CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est une personne bénévole. Il est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel et présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Sa mission est de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis (problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc.)

Le recours au conciliateur de justice est **entièrement gratuit** et peut vous éviter d'engager un procès.



### DESIGNATION D'UN CONCILIATEUR DE JUSTICE



A compter de novembre 1997 et du 16 avril 2004 par le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles, vu les avis de la Présidente du Tribunal de Grande Instance du Val d'Oise et de la vice Présidente du Tribunal d'Instance de Pontoise :

Pour les cantons du Tribunal d'Instance de Pontoise en application de l'Ordonnance de la Cour d'Appel de Versailles du 20 avril 2004 : Conciliateur de Justice et Juge de proximité en disponibilité et renouvelé en octobre 2008.

5 Cantons du Tribunal d'Instance soit : Saint Ouen l'Aumône et Méry, Sausseron, L'Isle Adam, Beaumont-sur-Oise, Viarmes :

→ s'adresser aux 3 adresses ci-dessous

(bureaux permanents à la MJD de PERSAN et en mairie de BEAUMONT-SUR-OISE)

**Pour les cantons de Saint Ouen l'Aumône et Méry, Sausseron, L'Isle Adam, Beaumont-sur-Oise, Viarmes**

→ s'adresser à la Maison de la Justice et du Droit

6 rue du 8 mai 1945 – 95340 PERSAN

01.39.37.08.74 fax : 01.30.28.52.99

e-mail : [mjd-persan@justice.fr](mailto:mjd-persan@justice.fr)

(Contact : BERTIN Cédric, rédacteur

ou LAURET Colette, adjoint principal)

(conciliation les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois et **sur rendez-vous**)

**Pour les cantons de Beaumont-sur-Oise et l'Isle Adam en application de l'Ordonnance de la Cour d'Appel de Versailles du mois de novembre 2008 et novembre 1997 :**

→ s'adresser à la Mairie de Beaumont-sur-Oise

29, rue de Paris – 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Tél : 01.30.28.79.79 / Fax : 01.30.28.79.64

(assistante : FOURDIN Perrine)

(conciliation les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois **sur rendez-vous**)

**Pour les cantons de l'Isle Adam et du Sausseron (Auvers-sur-Oise) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2004 (Ordonnance de mars 2009, du 14 octobre 2004 et de novembre 1997)**

→ s'adresser à la Mairie – Centre Social

4 rue Dambry – 95290 L'ISLE ADAM

(Contact : RICHELIN Marilyn – SARRAZIN Annie – GROUX Nathalie)

Tél : 01.34.69.03.29 / Fax : 01.34.69.07.32

(conciliation les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois **sur rendez-vous**)

## Quelles sont les compétences du conciliateur ?

Le conciliateur de justice **peut** intervenir dans de nombreuses affaires : problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc.

Le conciliateur **ne peut pas** intervenir dans les conflits:

- entre vous et l'Administration (Etat, collectivité territoriale, service public, adressez-vous au délégué du Médiateur de la République à la Maison de la Justice et du Droit intercommunale de Persan)
- concernant l'état civil et la famille (divorce, reconnaissance d'enfant, pensions alimentaires, garde des enfants, autorité parentale...)

## Comment se déroule la conciliation ?

Le conciliateur de justice vous proposera une réunion au cours de laquelle il vous écoutera et recherchera une solution de compromis respectant les intérêts de chacun, les vôtres et ceux de votre adversaire.

Le conciliateur invite votre adversaire à se présenter devant lui. Toutefois, ce dernier est libre de ne pas répondre à cette invitation.

Lorsque le conciliateur de justice est saisi à l'initiative des parties, chacune d'elle peut se faire accompagner par une personne de son choix. Lorsqu'il a été désigné par le juge d'instance, chacune des parties peut se présenter devant lui avec une personne habilitée à l'assister ou à la représenter devant le tribunal d'instance.

## Comment parvenir à un accord ?

Si un compromis est trouvé avec votre adversaire, le conciliateur de justice peut le constater par écrit, même en cas de conciliation partielle. Il dresse alors un **constat d'accord** qu'il pourra transmettre au tribunal d'instance. Ce document indiquera brièvement le litige et la solution acceptée.

Vous même et votre adversaire devez signer ce constat. Vous en recevrez chacun un exemplaire.

La rédaction d'un constat est obligatoire lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit.

Le conciliateur de justice a une mission de conciliation. Il n'a pas les pouvoirs d'un juge ou d'un tribunal. C'est à dire que si vous refusez la conciliation ou refusez d'exécuter l'accord intervenu, le conciliateur de justice n'a aucun pouvoir de vous y contraindre.

Si un accord n'est pas trouvé ou n'a pas lieu, vous pouvez si vous l'estimez utile à la défense de vos intérêts, consulter un avocat ou vous adresser au tribunal compétent.

Si vous engagez un procès et si vos ressources ne vous permettent pas d'avancer les frais de la procédure, vous pouvez demander, le cas échéant, à bénéficier de l'**aide juridictionnelle**. Vous pouvez vous procurer le formulaire à la Maison de la Justice et du Droit intercommunale de Persan ou au palais de justice de Pontoise.

**NOUS CONTACTER :**  
 En téléphonant au 01 39 37 08 74  
 En vous déplaçant au  
 82 avenue Gaston Vermeire  
 à PERSAN



# LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT INTERCOMMUNALE DE PERSAN

82 avenue Gaston Vermeire - 95340 PERSAN  
 Tél. : 01 39 37 08 74 - Fax : 01 30 28 52 99  
 mjd-persan@justice.fr

## Une Maison de la Justice

La Maison de la Justice et du Droit est un lieu d'Accès à la Justice. Dans une M.J.D., différents acteurs (Magistrats, Délégués du Procureur, Médiateurs pénaux, Travaillleurs Sociaux) assurent une présence judiciaire. Ils mettent en œuvre, dans un lieu de proximité, de nouveaux modes de traitement de la petite délinquance quotidienne (rappel à la loi, orientation vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle, régularisation, réparation, médiation pénale, suivi des décisions judiciaires) et de règlement des petits litiges d'ordre civil (Conciliateur de Justice) ou administratif (Délégué du Médiateur de la République).

## Une Maison du Droit

La Maison de la Justice et du Droit est aussi un lieu d'Accès au Droit. Elle offre des services de proximité, gratuits, dans le respect de la confidentialité et des compétences de chaque professionnel. Deux agents vous accueillent, vous écoutent, vous informent sur vos droits et obligations et vous orientent au besoin, vers les professionnels adéquats (Délégué du Médiateur de la République, Juristes, Avocats, Notaires,...). Tous ces intervenants vous permettent de mieux connaître vos droits afin de les faire valoir au quotidien.

## AIFMJD

Association Intercommunale de Fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit.

Président : Arnaud Bazin

Secrétaire général : Robert de Clercq



Ouverte au public  
 Du Lundi au Vendredi  
 De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

### LA PERMANENCE D'AIDE AUX VICTIMES

(C.I.D.F.F - C.I.D.A.V)

Les 3<sup>es</sup> vendredis du mois

De 9h30 à 12h30

Permanences gratuites

Sur rendez-vous

Vous avez été victime d'une infraction (menaces, escroquerie, violences physiques, accident, vol, agression sexuelle...) et vous voulez connaître vos droits.

La Juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles et du Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes vous informe sur vos droits, les procédures et indemnisations possibles.

### LA PERMANENCE D'INFORMATION

SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L 95)

Le 1<sup>er</sup> vendredi du mois

De 9h30 à 12h30

Permanences gratuites

Sur rendez-vous

Vous êtes propriétaires, locataires et vous avez des questions relatives à la location (bail, loyers, charges, réparations locatives, caution...) à la copropriété (participation aux assemblées générales, charges...) aux assurances ou à l'habitation en général.

Un Juriste de l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement du Val d'Oise vous informe.

### LA CONSULTATION JURIDIQUE DE NOTAIRE

Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois

De 10h00 à 12h00

Permanences gratuites

Sur rendez-vous

Vous vous posez des questions à l'occasion du règlement d'une succession, de l'acquisition d'un bien immobilier, d'un apport en société, de la rédaction d'un contrat de mariage ou de pacs, d'une donation, ou de tout autre aspect de la pratique notariale.

Un Notaire de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Versailles vous répond.

### LA CONSULTATION JURIDIQUE D'AVOCAT

Permanences gratuites

Sur rendez-vous

Vous rencontrez des problèmes juridiques complexes et souhaitez obtenir des explications.

Un Avocat du Barreau du Val d'Oise vous donne des informations d'ordre général, des conseils juridiques et vous oriente.

### LA PERMANENCE D'INFORMATION SUR LE DROIT

DU SÉJOUR ET DE LA NATIONALITÉ (A.F.A.V.O)

Le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois

De 9h30 à 12h30

Permanences gratuites

Sur rendez-vous

Vous vous posez des questions concernant une demande de titre de séjour, une demande de naturalisation.

Un Juriste de l'A.F.A.V.O vous informe.

### LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le 2<sup>nd</sup> et le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois

De 9h30 à 12h00

Permanences gratuites

Sur rendez-vous

Vous êtes confrontés à des querelles de voisinage, des problèmes de mitoyenneté, de copropriété, des conflits entre propriétaire et locataire, consommateur et professionnel, des désaccords entre fournisseur et client, des difficultés dans le recouvrement d'une somme d'argent ou l'exécution d'un contrat.

Vous pouvez avoir recours au Conciliateur de Justice en vue d'un règlement amiable de tous ces litiges civils.

### LA CONSULTATION JURIDIQUE DE NOTAIRE

Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois

De 10h00 à 12h00

Permanences gratuites

Sur rendez-vous

Vous vous posez des questions à l'occasion du règlement d'une succession, de l'acquisition d'un bien immobilier, d'un apport en société, de la rédaction d'un contrat de mariage ou de pacs, d'une donation, ou de tout autre aspect de la pratique notariale.

Un Notaire de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Versailles vous répond.

### LA DÉLÉGUÉ DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Le mardi de 9h30 à 12h00

Permanences gratuites

Sur rendez-vous

Vous n'arrivez pas à résoudre seul des problèmes que vous rencontrez avec une administration ou un service public.

Le Délégué du Médiateur de la République peut vous conseiller dans les démarches à suivre, rechercher un règlement amiable avec l'administrateur en cause au niveau local ou vous aider à constituer votre dossier et le transmettre par l'intermédiaire d'un député ou d'un sénateur au Médiateur de la République.

### LE S.P.I.P

Le mardi et jeudi

Permanences

Sur convocation

Deux agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise reçoivent sur convocation les personnes majeures condamnées qui leurs sont confiées par les autorités judiciaires dans le cadre d'un suivi de peine.

Ils mettent en œuvre les mesures de contrôle et veillent au respect des obligations qui leur sont imposées. Ils favorisent l'accès au droits et aux dispositifs d'insertion en partenariat avec les organismes publics ou privés.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Sans rendez-vous

Vous avez besoin d'un dossier ou d'un imprimé (demande d'aire juridictionnelle, requête devant le juge aux affaires familiales, déclaration au greffe, requête en injonction de faire ou payer...).

Vous pouvez le retirer à la Maison de la Justice et du Droit Intercommunale de Persan.

### LES AUDIENCES PÉNALES

Le mercredi et le vendredi de 14h00 à 17h00

Sur convocation du Procureur de la République

Les délégués du Procureur et Médiateurs reçoivent, suite à un dépôt de plainte et sur convocation du Procureur de la République, les parties (mises en cause et victimes) d'une affaire afin de mettre en œuvre des mesures de rappel à la loi ou avertissement, de régularisation d'une situation au regard de la loi ou des règlements, de réparation du préjudice, de médiation pénales ou d'orientation sanitaire, sociale ou professionnelle.

**Coordonnées Utiles**

Institutions	Adresse	Boîte Postale	Code Postal	Ville	Tél.	Fax	e-mail
Association Européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail	71, rue Saint-Jacques		75005	Paris			
Centre d'information sur les Droits des femmes et des Familles	SAN Parvis de la Préfecture	B.P. 122	95022	Cergy Cedex	01 34 41 42 93		
Centre interministériel de Renseignements Administratifs					08 21 08 09 10		
Cité Judiciaire :	3, rue Victor Hugo		95000	Cergy	01 72 58 70 00		
Tribunal de Grande Instance							
Tribunal d'Instance							
Tribunal pour enfants							
Tribunal de Commerce							
Conseil des Prud'Hommes							
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	16, rue Nationale	B.P. 80022	95260	Beaumont-sur-Oise	01 39 37 59 70	01 39 37 94 14	<a href="mailto:hautvaldoise@yahoo.fr">hautvaldoise@yahoo.fr</a>
Conciliateur de Justice du	29, rue de Paris		95260	Beaumont-sur-Oise	01 30 28 79 79		
Tribunal d'Instance de Pontoise et Juge de Proximité à l'Hôtel de Ville de Beaumont-sur-Oise							
Conseil des Prud'hommes d'Argenteuil	9, rue des Celtes		95813	Argenteuil	01 39 80 40 40		
Conseil des Prud'hommes de Montmorency	Place de l'Auditoire		95160	Montmorency	01 39 64 59 72		
Conseil des Prud'hommes de Pontoise	3, rue Victor Hugo		95302	Pontoise Cedex			
Greffier du Tribunal de Commerce de Pontoise	3, rue Victor Hugo		95302	Pontoise Cedex	01 34 25 47 60		
Inspection du Travail	Immeuble Atrium		95014	Cergy-Pontoise Cedex	01 34 35 49 27		
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	3; boulevard de l'Oise						
Maison de la Justice et du Droit	6, rue du 8 mai 1945		95340	Persan	01 39 37 08 74	01 30 28 52 99	
Maison des Syndicats	26, rue Francis Combe		95000	Cergy	01 30 32 26 64		
Service Info Emploi du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité					0 825 347 347		
Tribunal Administratif	2, boulevard de l'Hautill		95000	Cergy	01 30 17 34 00		
Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique	1, allée Eugène Henaff		95340	Persan	01 34 70 41 23	01 34 70 42 90	<a href="mailto:maison.de.emploi@wanadoo.fr">maison.de.emploi@wanadoo.fr</a>
Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères	Rue Pasteur Prolongée		95660	Champagne-sur-Oise	01 34 70 05 60	01 34 70 41 47	<a href="mailto:info@tri-or.fr">info@tri-or.fr</a>

# NUMÉROS D'URGENCE

SAMU – SMUR	15
POMPIERS	18
Centre d'Incendie et de Secours de Beaumont sur Oise	01 39 37 43 10
Pompiers de Presles	01 30 28 71 50
POLICE Commissariat de Police de Beaumont sur Oise	17 ou 01 39 37 47 77
GENDARMERIE : Beaumont sur Oise	17 ou 01 30 34 67 67
Centre Hospitalier de Beaumont sur Oise 25 rue Edmond Turcq à Beaumont s/Oise	01 39 34 15 20
Clinique Conti Trois Sources à l'Isle Adam 3 Chemin des	0 826 968 968
S.O.S. Médecins 95	01 30 40 12 12
S.O.S. Infirmières	01 30 71 43 43
Hébergement d'Urgence	115
Urgences Dentaires	01 39 64 42 48
Centre Anti Poisons	01 40 05 48 48
SOS enfants disparus	0 810 012 014
Femmes Battues	3919
Jeunes Violences Ecoute	0 800 20 23 23
Gaz (urgences)	01 39 35 10 00
Gaz dépannage	0810 433 095
Electricité (urgences)	0 810 333 095
Eau- Lyonnaise	0 810 886 886
SOS Vétérinaires	08 36 62 99 33

## ADRESSES UTILES

Mairie de Nointel Rue de l'Orangerie <a href="mailto:nointel-marie@wanadoo.fr">nointel-marie@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.nointel95.fr">www.nointel95.fr</a>	01 34 70 01 41
Assurance Maladie Accueil 7 bis rue Léon Godin Beaumont sur Oise	3646 tapez ou dites 95
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise 16 rue Nationale à Beaumont sur Oise	01 39 37 59 70
La Poste 14 rue de Paris à Beaumont sur Oise	01 30 28 71 90
La Poste 54 rue de Four du Gué à Presles	01 30 28 72 90
Inspection Académique	
Trésorerie 14 rue Nationale à Beaumont sur Oise	01 30 34 48 50
ANPE 4 rue Jean Moulin à Persan	
ASSEDIC 31 avenue Jean Jaurès à Persan	3949
Tri-Or Rue Pasteur Prolongé à Champagne sur Oise	01 34 70 05 60
Préfecture du Val d'Oise avenue Bernard Hirsch à Cergy Pontoise	0 821 80 30 95
Allô service public	3939

## SITES INTERNET

<a href="http://cadastre.gouv.fr">cadastre.gouv.fr</a>	<b>Consultation du plan cadastral.</b>
<a href="http://www.actioninnocence.org">www.actioninnocence.org</a>	<b>Préservation de la dignité et de l'intégrité des enfants sur Internet.</b>
<a href="http://www.internet-signalement.gouv.fr">www.internet-signalement.gouv.fr</a>	<b>Signalements de contenus ou de comportements illicites auxquels vous vous seriez retrouvés confrontés au cours de votre utilisation d'Internet.</b>
<a href="http://www.impots.gouv.fr">http://www.impots.gouv.fr</a>	<b>Informations et services utiles à la déclaration et au paiement de l'impôt pour les particuliers, professionnels et collectivités locales.</b>

# ÉTAT CIVIL 2010

## 1<sup>ER</sup> SEMESTRE



*Marie, Emma, Lisa PINAROLI*  
*Nolan, Jackine Djé LEGRAND*  
*Sael FAUCHÉ*  
*Kiara, Aurora, Christa NUNES*  
*Nolan, Marc, Samir NASSE*  
*Valentin, Dominique, Lucien BLOT PINDELO*

*née le 25 janvier 2010*  
*né le 20 février 2010*  
*né le 02 mars 2010*  
*née le 07 avril 2010*  
*né le 09 avril 2010*  
*né le 20 mai 2010*



*Marc PRIET et*  
*Séverine, Andrée, Marguerite SURCIN*

*le 15 mai 2010*

*David, Jean, François SÉSÉ et*  
*Sophie, Ingrid DOLLÉE*

*le 26 juin 2010*



*Salvatore DE SANTIS*  
*Michaël IVCEVIC*

*le 30 janvier 2010*  
*le 08 mai 2010*

# Calendrier des Manifestations du 2ème semestre 2010

## Juin :

Samedi	05	Méchoui	F.N.A.C.A.
Dimanche	13	Brocante	Municipalité
Samedi	19	Concert	Arcos – Chorale de Nointel

## Septembre :

Dimanche	19	Course Cycliste	UMOB
Dimanche	25	Buffet campagnard	Comité des Fêtes

## Octobre :

Samedi	09	Fête Communale	Municipalité
Dimanche	10	Fête Communale	Municipalité
Lundi	11	Fête Communale	Municipalité

## Novembre :

Jeudi	11	Cérémonie	Municipalité
Vendredi	19	Beujolais	Municipalité
Dimanche	21	Belote	Comité des Fêtes
vendredi	26	A.D.P.N.	Soirée de l'Association

## Décembre :

Samedi	04	Sortie de Fin d'Année	Comité des Fêtes
Samedi	11	Concert	Arcos – Chorale de Nointel
Vendredi	31	Réveillon St Sylvestre	Comité des Fêtes